

## LA FORCE SOUS-ESTIMÉE DE L'EFFET DES TAUX D'INTÉRÊT COMPOSÉS

### L'effet des intérêts composés

L'effet des intérêts composés part du principe que les revenus sont réinvestis avec le capital initial sur une longue période au même taux d'intérêt. Ainsi, le montant de l'investissement augmente en permanence, ce qui conduit à une évolution exponentielle du patrimoine. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus l'effet et la courbe exponentielle sont importants.

Voici un petit exemple chiffré :

Un capital initial de CHF 100.00 double en 10 ans avec un taux d'intérêt de 7.18%. Au bout de 10 ans, on obtient un avoir de CHF 200.00. Au cours des 10 années suivantes, en supposant que le taux d'intérêt reste le même, ce n'est pas le montant initial qui double, mais la valeur après la première période de 10 ans, qui passe à CHF 400.00. En 10 ans, avec un taux d'intérêt moyen de 7.18%, le montant initial double donc, en 20 ans, il quadruple et en 30 ans, il est multiplié par huit. Cet exemple théorique chiffré montre de manière impressionnante la force de l'effet des intérêts composés.

### Profiter d'une épargne régulière

L'hypothèse de rendement de 7.18% est une valeur pratique pour l'exemple chiffré ci-dessus, mais elle n'est certes pas adaptée à la pratique. Pourtant, les rendements à long terme des placements en actions se situent à peu près dans cet ordre de grandeur.

Pour un autre exemple chiffré, nous partons d'un rendement de placement plus faible de 4%. Sur un horizon de placement long et avec des versements réguliers, cela est réaliste pour une stratégie de placement mixte. C'est le cas par exemple pour l'épargne via le pilier 3a (calculs sans prise en compte des impôts) :

Nous partons maintenant des hypothèses suivantes :

- Rendement moyen annuel de 4%
- Durée d'épargne de 10, 20, 30 et 40 ans en comparaison
- Versement mensuel de CHF 500.00 à la fin du mois (versements à terme échu).

Avec ces paramètres de calcul, on obtient les valeurs futures suivantes :

Nombre d'années	Valeur future	Versements et rendements cumulés
10	CHF 73'625	CHF 60'000 CHF 13'625
20	CHF 183'387	CHF 120'000 CHF 63'387
30	CHF 347'025	CHF 180'000 CHF 167'025
40	CHF 590'981	CHF 240'000 CHF 350'981

L'effet des intérêts composés est très impressionnant sur les longues durées. Après 10 ans, les intérêts composés obtenus dans le capital après la phase d'épargne (valeur future) représentent une part de 23% (revenus cumulés en pourcentage des versements d'épargne). Après 40 ans, en revanche, les intérêts composés représentent 146%.

Même les investisseurs riches et très performants profitent de l'effet des intérêts composés. C'est ce qu'a mis en lumière, juste avant Noël, un article de Cash "Richesse - C'est le facteur de réussite souvent sous-estimé de Warren Buffett".

Lien vers l'article, uniquement en allemand :

<https://www.cash.ch/news/top-news/reichtum-dies-ist-der-offtmals-unterschaetzte-erfolgsfaktor-von-warren-buffet-1866998>

### Conclusion pour les investisseurs et les épargnants de prévoyance

Il est vrai qu'il est nettement plus passionnant de s'intéresser à l'évolution du marché ou de s'essayer à le battre en effectuant des achats et des ventes ciblés. Mais peu d'entre nous sont aussi doués que Warren Buffet en matière d'investissement.

Le conseil suivant (inspiré d'André Kostolany, un autre gourou de la bourse aujourd'hui décédé) devrait donc être plus utile à la plupart d'entre nous : mettre en place un ordre permanent (versements réguliers) et profiter des intérêts composés avec la méthode du prix moyen. Les versements réguliers permettent en outre de lisser la volatilité.

Et en cas de crise boursière comme en 2020, 2011, 2008, 2001, 1998, 1987... Fermez les yeux et traversez la crise !

## Nouveautés sur notre blog

- Nouveau : placements en crypto-monnaies dans le pilier 3a – 6.12.2021
- Le Parlement approuve une nouvelle catégorie de fonds – 10.12.2021
- Allocations pour perte de gain en raison du coronavirus et pilier 3a pour les indépendants – 13.12.2021
- Le renchérissement annuel en Suisse en 2021 – 4.1.2022
- Des rendements élevés entraînent une rémunération élevée des avoirs des caisses de pension - sauf pour les solutions d'assurance complète – 10.1.2022

A lire sur le blog Mendo <https://www.mendo.ch/fr/blog/>

## Prestations en capital dans les 3 ans suivant le rachat – après l'arrêt du Tribunal fédéral

Il y a environ un an, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt (2C\_6/2021) apportant des précisions sur l'imposition des prestations en capital du 2e pilier en cas de non-respect du délai de blocage de 3 ans. Certains cantons ont alors adapté leur pratique fiscale. Désormais, un tel retrait en capital, contreproductif du point de vue fiscal, entraîne une correction de la déclaration d'impôt l'année du rachat. La déduction définitive de la somme de rachat est corrigée au moyen d'un rappel d'impôt. Jusqu'à présent, certaines prestations en capital étaient entièrement imposées avec les autres revenus, à hauteur du montant du rachat antérieur. Une prestation en capital dépassant ce montant était imposée au tarif de prévoyance. Désormais, les règles suivantes s'appliquent : si une prestation en capital est perçue dans le délai de trois ans suivant un rachat, la prestation en capital, réduite du montant du rachat, est imposée au tarif de prévoyance (taxation spéciale). Le rachat déduit par voie légale est corrigé au moyen d'un rappel d'impôt.

Le délai de blocage se rapporte toujours uniquement à la personne assurée. Si des rachats sont effectués, tout retrait de capital du 2e pilier (y compris l'avoir de libre passage) au cours des 3 années suivantes est fiscalement contreproductif (violation du délai de blocage).

## Modifications de l'imposition à la source dès 2021 - pilier 3a

Dès l'année fiscale 2021, les demandes de correction de l'impôt à la source en raison de déductions supplémentaires (p. ex. rachats dans le 2e pilier, cotisations au pilier 3a ou intérêts débiteurs) ne pourront plus être déposées. La demande de correction de l'impôt à la source est encore possible pour la dernière fois pour l'année fiscale 2020. Il convient donc de déterminer si un versement dans le pilier 3a à partir de l'année 2021 vaut encore la peine.

Source : UBS

## Chiffres de la prévoyance 2022 – aucun changement

Les chiffres de la prévoyance dans les trois piliers resteront inchangés en 2022. Cela concerne les rentes AVS, les chiffres de la LPP (salaire assuré, déduction de coordination, seuil d'entrée, etc.) et le pilier 3a. De même, le taux d'intérêt minimal de la LPP reste inchangé à 1%.

## Les nouvelles bases techniques montrent une espérance de vie croissante

La caisse de pension de la ville de Zurich (PKZH) a publié les nouvelles bases techniques VZ 2020. L'espérance de vie a nettement augmenté pour les deux sexes : pour les hommes de 65 ans, de 0.71 année par rapport aux bases publiées il y a cinq ans (de 20.91 à 21.62) et pour les femmes de 64 ans, de 0.72 année (de 23.95 à 24.67).

Plus d'infos (également concernant la surmortalité due à Corona) uniquement en allemand :

<https://www.vorsorgeforum.ch/bvg-aktuell/2021/12/10/neue-technische-grundlagen-vz-2020.html>

## Les formations Mendo recommencent en présentiel et sans pass dès le 18 février !

Voici le programme pour cette nouvelle année scolaire. Les formations se déroulent à Lausanne.

Chaque journée comptabilise **8 crédits CICERO**.

Découvrez les thèmes proposés. Les inscriptions sont ouvertes, suivez les liens !

DATES DE COURS	DELAI D'INSCRIPTION	SÉMINAIRE	INTERVENANT
23 mars 2022	23 février 2022	<a href="#">Droits matrimonial et successoral – Protection de l'adulte</a>	José-Carlos Torecillas
10 mai 2022	12 avril 2022	<a href="#">Conseiller un indépendant</a>	Vincent Pauchard
24 mai 2022	3 mai 2022	<a href="#">Planification de retraite - avancé *</a>	Vincent Pauchard
9 juin 2022	19 mai 2022	<a href="#">Propriété immobilière</a>	Marco Tamburini
23 juin 2022	2 juin 2022	<a href="#">Familles patchwork</a>	Vincent Pauchard
11 octobre 2022	13 septembre 2022	<a href="#">Refresh LPP en lien avec la prévoyance et la coordination des 3 piliers</a>	Dominique Gremaud

\* **Prérequis : avoir suivi le cours Planification de retraite - base lors d'une session antérieure.**

### Le nouveau cours CONSEIL À LA CLIENTÈLE ENTREPRISE A CONNU UN GRAND SUCCÈS !

Il a été complet en quelques jours, un peu comme Paléo. Merci à tous les inscrits !

Nous vous reproposerons de nouvelles dates pour cet automne.